

courrier SUD

Bulletin Trimestriel n°62

Dispensé de timbrage nom du site de dépôt

N° CPPAP : 0518 S05308

Prix : 0,04 €

Journal
imprimé
par nos
soins

P

Comité de rédaction
Eric Ponticourt
Didier Letot

septembre
2015

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Directeur de publication
Pierre Changey



Le journal du syndicat SUD éducation 02

Union
syndicale
Solidaires

SUD éducation Aisne - MAISON DES SYNDICATS c/o Solidaires, 1 avenue Jean Jaurès - 02000 Laon - 06 70 67 39 64
contact@sudeduc02.org - www.sudeduc02.org

Courrier SUD est destiné à tous les personnels de votre établissement, merci de faire circuler

AU SOMMAIRE :

Édito.... p. 1

Bénévolat obligatoire dans le premier
degré.... p. 2

L'abrogation des rythmes scolaires : un combat
plus que jamais d'actualité..... p. 3

Pétition et bulletin d'adhésion..... p. 4



EN ROGNE...

On connaissait déjà la mise en place du bénévolat dans l'éducation nationale et Sud éducation Aisne la condamne. On ne peut pas demander aux personnels de donner de plus en plus de leur temps et compter sur leur engagement, alors qu'ils ne reçoivent que mépris de la part des dirigeants. Les 10 minutes de prise en charge des élèves par les camarades du premier degré sur les temps d'accueil ne semblent être qu'un détail aux yeux de certains, mais signifient beaucoup pour ceux qui sont méprisés. Réclamer une clarification des missions et une prise en charge financière ne semble pas exagéré.

On connaît de plus en plus la mise en concurrence des différents personnels de l'éducation nationale. Les rythmes scolaires ont engendré et engendrent toujours la concurrence entre le personnel du premier degré et celui désigné par les mairies : partage d'un même espace et des mêmes usagers avec des missions floues pour les uns et la dégradation des conditions de travail pour les autres.

Dans le second degré, la grogne s'accroît. La réforme cache malheureusement ses véritables enjeux : faire des économies de moyens et donc de personnels, ne rien régler au problème des classes surchargées, installer inévitablement une concurrence entre les disciplines, et plus grave encore, entre les établissements.

A SUD éducation, nous restons, plus que jamais, farouchement attachés à un service d'éducation national, égalitaire, émancipateur, transdisciplinaire et qui respecte **tous** les individus.

Sud éducation en rogne !

Bénévolat obligatoire

dans le premier degré

Plusieurs enseignants ont vu leur salaire amputé d'un trentième pour cause (parfois erronée) d'animation pédagogique non effectuée.

Pourtant, les enseignants du primaire effectuent souvent largement plus que les heures pour lesquelles ils sont réellement payés, comme l'explique très clairement cet article publié dans le journal fédéral en novembre 2014 par Sud éducation Haute Garonne.

A priori, ça semble très simple ...

Nos obligations de service sont ainsi réparties : 24 heures par semaine en présence d'élèves, auxquelles s'ajoutent les fameuses 108 heures annualisées (6 heures de conseil d'école + 18 heures d'animations pédagogiques...).

Mais alors quid, par exemple, des deux fois 10 minutes d'accueil du matin puis de l'après-midi ? Ce temps travaillé peut représenter jusqu'à 54 heures par an, notamment pour les collègues exerçant en milieu rural !

L'article D 321-12 du Code de l'Éducation, qui tient en quelques lignes, dispose notamment : « [...] L'accueil des élèves est assuré dix minutes à l'avance avant l'entrée en classe. Le service de surveillance à l'accueil et à la sortie des classes, ainsi que pendant les récréations, est réparti entre les maîtres en conseil des maîtres de l'école » ;

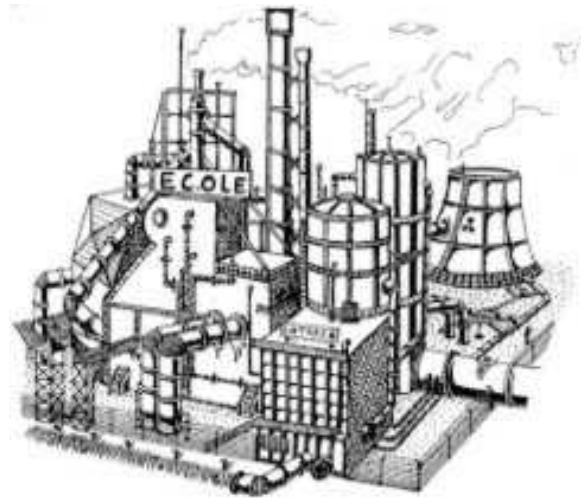
Alors, ces 20 minutes : temps de service ? Bénévolat ? Le texte semble plaider en faveur du temps de service.

... mais c'est plus compliqué que ça.

L'administration persiste à considérer ce temps d'accueil comme faisant partie du service dû par la-e fonctionnaire... mais ne le comptabilise nulle part : ni dans les 24 heures hebdomadaires ni dans les 108 heures annualisées ! La justice elle-même n'a pu établir qui de l'enseignant-e ou des animateurs-trices du périscolaire est en responsabilité pendant ce temps d'accueil, avant le début des cours.

Par conséquent, pour cette rentrée encore, les enseignant-es des écoles sont censé-es assurer cet accueil et cette surveillance sur un temps qui n'est prévu ni dans les obligations statutaires, ni dans les horaires réglementaires. Évidemment, aucune rémunération n'est prévue pour cette tâche.

Il n'y a donc qu'une interprétation possible : il s'agit là de bénévolat obligatoire donc de travail gratuit...



Une occasion à ne pas manquer !

Nos conditions de travail continuent de se détériorer d'année en année faute de moyens humains et matériels. La pression hiérarchique est de plus en plus pesante voire oppressante. Les exigences de tous types ne cessent d'augmenter. À travers cette « lutte des 20 minutes », nous avons l'occasion de dire à la Ministre, au DASEN, aux inspectrices et inspecteurs que ça suffit ! **En tant qu'employeur, le ministère doit prendre en compte la totalité du temps travaillé par les travailleuses et travailleurs de l'éducation.**

Et qu'en pense Sud éducation ?

La consigne syndicale de la Fédération Sud éducation est claire et nous incite à déduire ces temps d'accueil des 108 heures annualisées en laissant, bien entendu, toute la liberté aux enseignant-es de choisir sur quoi ces heures seront décomptées : APC, animations pédagogiques,...

Sud éducation 31 (suivi par Sud éducation 02) appelle les collègues à signifier à leur IEN, dès le début de l'année que, faute de dispositif de surveillance alternatif, elles/ils défalqueront ce temps accompli de celui, annualisé, qu'elles/ils doivent en dehors de la classe.

Vous pouvez, par exemple, envoyer un courrier au nom du conseil des maîtres. Un petit courrier de rentrée... ça ne peut que faire plaisir !

L'abrogation de la réforme des rythmes scolaires : un combat plus que jamais d'actualité !



Un premier bilan négatif

Dans le 1^{er} degré, la réforme des rythmes scolaires, qui a coûté cher à la collectivité, est un véritable échec sur le terrain, tant pour les élèves que pour les enseignants : dégradation des conditions de travail et donc de la qualité de l'enseignement, fatigue, démotivation, inégalités entre les communes...

Nouveaux rythmes = fatigue et démotivation

Les nouveaux rythmes ont soi-disant été mis en place pour le bien-être des élèves. Pourtant, les chronobiologistes s'accordent sur l'importance d'une coupure en milieu de semaine et sur l'alternance entre 7 semaines de classe et 2 semaines de vacances.

La coupure de milieu de semaine n'existe souvent plus et les aménagements de la semaine diffèrent d'une commune à l'autre...

Quant au calendrier annuel, nous travaillerons cette année plus de 11 semaines sur la dernière période !

Où est la cohérence ?

Les élèves sont fatigués et plus souvent malades.

On croise de plus en plus d'enseignants épuisés et démotivés.

Non à la désorganisation du temps scolaire qui nuit à la réussite de tous les élèves.

Activités périscolaires = inégalités

Riches ou pauvres, possédant des équipements et des structures sportives et culturelles ou non, urbaines ou rurales, les communes ne disposent pas des mêmes facilités pour mettre en place les activités périscolaires.

Payantes dans certaines communes, plus ou moins chères selon les cas, carrément inexistantes ailleurs faute de moyens, ces activités peuvent être de vrais parcours, cohérents, encadrés par du personnel formé et compétent, mais parfois aussi elles se limitent à de la garderie.

Les encadrants, lorsqu'ils sont insuffisamment formés, sont dépassés et en souffrance.

Par ailleurs, pour pouvoir proposer des activités de qualité, certaines municipalités ont retiré des créneaux aux intervenants extérieurs (sports, pratiques artistiques et culturelles...) sur les temps scolaires (où ils intervenaient pour tous les élèves) pour les basculer sur le périscolaire (où ils n'interviennent plus que pour une minorité d'élèves).

► **Contre ces inégalités, l'Éducation doit rester nationale.**

Réformer les rythmes scolaires nécessite une réflexion plus large sur l'école.

► **Pour** une réduction du nombre d'élèves par classe, avec des plafonds nationaux et des créations de postes à la hauteur des besoins.

► **Pour** la diminution du temps de travail et du temps de service devant élèves, afin de favoriser la concertation et le travail en équipe, sans porter atteinte au principe de polyvalence qui permet une vision globale du fait éducatif (18 h devant élèves + 6 h de concertation, travail en équipe...).

► **Pour** une organisation de l'école qui respecte les rythmes de l'enfant : sur la journée, sur la semaine, mais aussi dans la durée.

► **Pour un autre projet pour l'école, égalitaire et émancipateur.**

Non à la privatisation de l'école publique !



Bulletin d'adhésion à SUD Education 02

Année scolaire 2015-2016

Nom :

Prénom :

Adresse professionnelle (établissement) :

.....

.....

Fonction complète (indiquer la branche [1^{er}, 2nd degré, sup^r, IATOSS...], le corps [institut, PE, certifié, SASU...] et la fonction [ZIL, brigade, TZR, matière, temps partiel, DMA, ...]) :

.....

.....

Adresse personnelle :

.....

.....

mél :

.....

tél fixe :

tél mobile :

Montant annuel de la cotisation :

Salaire mensuel net (en euros)	Montant annuel de la cotisation (en euros)	Soit après crédit ou déduction d'impôts (en euros) (1)
- de 600	5	1,70
+ de 600	7	2,38
+ de 750	12	4,08
+ de 900	25	8,50
+ de 1000	40	13,60
+ de 1100	55	18,70
+ de 1200	68	23,12
+ de 1300	82	27,88
+ de 1400	96	32,64
+ de 1500	114	38,76
+ de 1600	131	44,54
+ de 1700	144	48,96
+ de 1800	161	54,74
+ de 1900	176	59,84
+ de 2000	191	64,94
+ de 2100	209	71,06
+ de 2200	227	77,18
+ de 2300	246	83,64
+ de 2400	266	90,44
+ de 2500	287	97,58
+ de 2600	309	105,06
+ de 2700	331	112,54
+ de 2800	354	120,36
+ de 2900	378	128,52
+ de 3000	403	137,02
+ de 3100	429	145,86
+ de 3200	455	154,70
+ de 3300	482	163,88
+ de 3400	510	173,40
+ de 3500	549	186,66
+ de 3600	15,80 %	-

SUD EDUCATION NE VIT QUE PAR LES COTISATIONS DE SES ADHERENTS

Pourquoi se syndiquer à Sud Education ?

Parce que l'Education Nationale est encore un service public et qu'il faut ardemment le défendre contre :

- La précarisation des personnels : l'école n'est pas un lieu d'insécurité sociale !
- L'intrusion du commerce et de la religion au sein des établissements scolaires : l'école n'est pas une marchandise !
- La libéralisation de l'école : l'école n'est pas une fabrique de futurs chairs à patrons !
- L'exclusion d'élèves sans papiers, le flicage d'enfants : l'école n'est pas une annexe du commissariat !

Parce qu'il faut construire une école de qualité et qu'il faut lutter pour :

- Une vraie égalité des droits : l'école a pour mission de contrebalancer les inégalités sociales et culturelles ;
- Une solidarité entre toutes les personnes (personnels et élèves) de l'école.



(1) Possibilité de paiement échelonné en établissant les chèques à la même date que l'adhésion. Merci de préciser les mois d'encaissement au dos des chèques.

Pétition : Pour la suppression de « M@gistère »

<http://www.sudeducation.org/Pour-la-suppression-de-M-gistere.html>

Le ministère a imposé, sans aucune concertation, de nouvelles modalités de formation pour les enseignantEs, en instaurant le système de formation numérique à distance « M@gistère ». Outre que cet « outil » mêle habilement formation et évaluation des enseignantEs, qui sont « notéEs », et peut se transformer en outil de fichage des enseignantEs, il ne correspond pas à l'idée que nous nous faisons d'une formation digne de ce nom. C'est pourquoi **nous demandons sa suppression et exigeons un retour à la formation continue « en présentiel »**, afin de réfléchir et travailler en coopération sur des thèmes choisis par les enseignantEs, en fonction de leurs besoins réels, et non à partir d'une liste de besoins supposés, établie par la hiérarchie.

A retourner
rempli, daté, signé à :
Sud Education
Catherine Hoffelé
1 rue du Chemin des Dames
02160 Moussy Verneuil